



Conférence générale

33e session
Projet de résolution

Генеральная конференция

33-я сессия
Проект резолюции

dr

Paris 2005

General Conference

33rd session
Draft resolution

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
مشروعات القرارات

Conferencia General

33ª reunión
Proyecto de resolución

大会

第三十三届会议
决议草案

33 C/DR.62*

(COM.II)

22 septembre 2005

Original anglais

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5)

présenté par le NIGÉRIA

Titre II.A - Grands programmes, projets relatifs aux thèmes transversaux

Grand programme :	I	Éducation
" :		Instituts de l'UNESCO pour l'éducation
" :		Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)
" :		Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)

Résolution

(33 C/5 par. n°) : 01540, 01550

Incidences budgétaires indiquées par l'auteur :

Supplément budgétaire de 200.000 dollars des États-Unis pour l'IIRCA et de 300.000 dollars des États-Unis pour l'ITIE

Source de financement proposée par l'auteur :

Programme ordinaire (budget proposé au paragraphe 01232) et ressources extrabudgétaires

*

Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 18 août 2005.

Modifications, suppressions ou adjonctions proposées :

Que les montants alloués à l'IIRCA au titre du Programme ordinaire à l'IIRCA et à l'ITIE soient renforcés respectivement de 200.000 dollars des États-Unis et de 300.000 dollars des États-Unis.

Note explicative :

La réalisation des objectifs de l'EPT, des OMD (3 et 4) et de l'éducation préventive en matière de VIH/sida dépend étroitement de la qualité des enseignants des écoles primaires et secondaires. Cette qualité ne peut être assurée que si les formateurs des enseignants et, de manière générale, l'enseignement supérieur ont accès à des infrastructures de formation de bonne qualité et disposent des compétences nécessaires pour les utiliser. En conséquence, le Nigéria, en collaboration avec l'IIRCA et l'ITIE, dans le cadre de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne, souhaite :

- (i) revoir/réviser les programmes d'études dans la formation initiale des enseignants et mettre en place un programme de formation continue bien conçu en termes de qualité de la formation des enseignants, dans le contexte de l'enseignement général et dans celui de l'éducation non formelle ;
- (ii) renforcer les capacités des formateurs des enseignants dans les instituts de formation des maîtres et dans les établissements d'enseignement supérieur afin de relever les défis du nouveau programme d'études et du manque d'enseignants ;
- (iii) obtenir une chaire UNESCO (régionale) dans le domaine de la formation des maîtres ;
- (iv) former et recycler les enseignants et les formateurs chargés de l'éducation de base dans le domaine des TIC et des programmes radiodiffusés ;
- (v) assurer la fourniture d'équipements liés aux TIC ;
- (vi) maximiser le résultat escompté « accès à la formation pédagogique et qualité de cette formation renforcés grâce à l'enseignement ouvert et à distance, à l'apprentissage électronique et à l'utilisation des TIC » (paragraphe 01232).